

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le nombre sans cesse croissant des affaires ressortissant à la Justice de Paix et de celles qui dépendent de la Mairie ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER

Les fonctions de Greffier de la Justice de Paix et celles de Secrétaire de la Mairie ne seront plus cumulées.

ART. 2

M. Alexandre Lorenzi est nommé Secrétaire de la Mairie, en remplacement de M. Jean-Baptiste Marin, qui reste Greffier de la Justice de Paix.

ART. 3

M. Mathieu-Joseph Charrot, est nommé Commis-Greffier de la Justice de Paix, en remplacement de M. Alexandre Lorenzi.

ART. 4

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
JOLIVOT.

Par Ordonnance Souveraine en date du 26 mai 1898, M. Thomas Alibrandi, Consul de Monaco à Civita Vecchia, a été autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, qui lui a été conférée par S. M. le Roi Humbert I<sup>er</sup>.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Bulletin hebdomadaire

Depuis une semaine, aucune nouvelle — je parle des nouvelles vraies et non des télégrammes sensationnels presque aussi vite démentis que publiés — n'est parvenue du vaste champ maritime où évoluent les escadres ennemies d'Espagne et des Etats-Unis. Cette guerre fait décidément le désespoir des grands journaux d'informations les mieux outillés pour renseigner rapidement et quotidiennement la foule impatiente des lecteurs.

Il est assez piquant de constater que le reportage militaire — cet Art en lequel les Américains se vantaient d'être passés maîtres, chaque fois qu'un conflit armé éclatait sur un point quelconque du globe — soit justement impuissant cette fois que les Américains ne sont

plus seulement témoins, mais bel et bien acteurs du drame sanglant dont il s'agit de rendre compte.

Pour maintenir leur réputation et surtout le tirage de leurs journaux, les émules de Stanley en sont réduits à se faire les éditeurs responsables des racontars les plus fantaisistes, à attribuer aux amiraux amis ou ennemis des plans imaginés de toutes pièces dans le tapage des cabinets de rédaction, à lancer enfin, de temps en temps, la nouvelle de quelque terrible rencontre dont l'annonce finit par ne plus même émouvoir le monde habituellement si impressionnable de la Bourse.

De telle sorte que le jour où les gazettes américaines apporteraient maintenant le récit réel d'une bataille, personne ne voudrait y croire avant que les journaux des autres pays en aient de leur côté reçu l'officielle confirmation.

En vérité, je vous le dis, c'est la banqueroute du reportage américain, — ce père de tous les reportages passés, présents et futurs! — Et M. Brunetière, en enregistrant cette nouvelle déclaration de faillite, serait plus proche de la justice et de la vérité que lorsqu'il proclamait naguère la soi-disant banqueroute de la Science.

Fort heureusement, en effet, la Science fait à notre époque beaucoup plus honneur à ses affaires que la Politique. Et la preuve, c'est que si ce siècle qui agonise ne fait, plus tard, pas trop mauvaise figure dans l'Histoire, il le devra aux découvertes géniales de ses hommes de science, beaucoup plus qu'au génie de ses hommes de gouvernement et de diplomatie, lesquels, pas plus avancés que ceux qui les avaient précédés, n'auront été capables d'éviter l'effusion de sang humain entre les nations prétendues les plus civilisées !

M.

## Echos et Nouvelles

### DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi, par le train rapide de 2 h. 25, S. A. S. la Princesse Alice, se rendant auprès de sa famille, à Paris, a quitté la Principauté. Son Altesse a été accompagnée jusqu'à son wagon réservé par LL. AA. SS. le Prince et le Prince Héritaire. Sur le quai de la gare, Elle a été respectueusement saluée par S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; M. le Colonel Bellando de Castro, Aide de camp; M. le Président de Lattre; M. le Colonel Comte de Christen; M. Jean Blanchy, Sous-Secrétaire des Commandements; M. Glaize, Consul de France; M<sup>me</sup> Olivier Ritt; M<sup>me</sup> la Comtesse et M<sup>me</sup> E. Gastaldi; M. et M<sup>me</sup> Bornier; M. Wicht, et de nombreuses notabilités monégasques.

Le lendemain vendredi, par le train de 7 h. 16 du matin, S. A. S. le Prince Louis a quitté également la Principauté, rappelé à Constantine par ses devoirs d'officier au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique. Toutes les autorités et un grand nombre de personnages habitant la Principauté sont venus à la gare présenter leurs hommages au Prince Héritaire, auquel S. Exc. M. le Gouverneur Général et M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, ont exprimé les souhaits que tous forment pour son bon voyage et son heureux retour dans la Principauté.

Hier lundi, à 6 heures du soir, sont arrivées en gare de Monaco LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse Charles-Théodore en Bavière, voyageant avec leurs filles, la Princesse Sophie, la Princesse Elisabeth et la Princesse Marie-Gabrielle. Leurs Altesses Royales, qui sont, au Palais, les hôtes de S. A. S. le Prince, demeureront quelques jours dans la Principauté. Leur suite est composée de M<sup>me</sup> la Comtesse Marogna, Grande Maîtresse de la Cour, et du Docteur May.

S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, accompagné de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan, s'était rendu jusqu'à Vintimille, à la rencontre de nos hôtes royaux, que les équipages du Palais attendaient à la gare de Monaco.

Une intéressante revue à laquelle ont assisté du haut du balcon du Palais, LL. AA. SS. le Prince et le Prince Héritaire a été passée jeudi matin, sur la place du Palais, par M. le Colonel Comte de Christen, Commandant supérieur.

Les troupes réunies comprenaient la compagnie des Gardes d'honneur, commandée par M. le Capitaine Jean Plati; les Carabiniers des trois casernes de Monaco, la Condamine et Saint-Roman, placés sous le commandement de M. le Chef d'Escadron Belon; enfin, la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Principauté, commandée par M. le Capitaine Bandini.

La foule nombreuse, qu'avait attirée cette solennité militaire, a fort admiré la belle tenue des trois compagnies qui, sous les ordres de leurs chefs distingués, ont rivalisé de correction dans l'exécution des divers mouvements qui ont été commandés et dans le défilé final.

Par décision Souveraine en date du 27 mai, MM. Galeotti et Lunghi, fabricants de meubles à Cannes, ont été nommés fournisseurs brevetés de la Maison de S. A. S. le Prince.

Sur la proposition de M. le Colonel Comte de Christen, Commandant Supérieur des Gardes et des Carabiniers, M. Alfred Pauthier, maréchal des logis chef, est promu adjudant, et M. Pierre Decaup, fourrier, est promu maréchal des logis chef au corps des Carabiniers.

L'adjudication des travaux du futur Museum qui sera prochainement construit au milieu des jardins Saint-Martin, a eu lieu jeudi dernier à la Mairie, sous la présidence de M. le Cher Jolivot, Conseiller d'Etat, et en présence de M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, et de M. Bergès, Directeur des Travaux Publics.

De nombreux entrepreneurs avaient soumis. Les travaux ont été adjugés à MM. Fontana et Gamba, entrepreneurs de maçonnerie; Trabut, entrepreneur de serrurerie; Rigoni, entrepreneur de menuiserie; M<sup>me</sup> veuve Serié, entrepreneur pour les peintures, et M. Bouillet, entrepreneur pour la zinguerie.

Le nouveau Museum sera construit d'après les plans remarquables de M. Paul Delefortrie, le très distingué Inspecteur général des Travaux d'Architecture de la Principauté.

Une importante délégation d'ingénieurs étrangers est arrivée ces jours derniers à Monaco pour visiter les travaux d'assainissement récemment inaugurés dans la Principauté. Cette délégation comprenait : M. Felice Poggi, ingénieur de la ville de Milan ; M. le docteur Elizio Grasselli, directeur des services de la voirie de Florence ; M. J. Carresi, ingénieur de la ville de Florence, et M. de Wyttenbach, ingénieur, représentant la ville de Genève. Tous ont été reçus et accompagnés dans leur visite à Monaco par le sympathique entrepreneur général de nos travaux d'assainissement, M. Tasson, qui, après les avoir présentés à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, et à M. le Directeur Général de la Société des Bains de Mer, s'est mis à leur disposition pour leur faciliter la mission dont ils étaient chargés.

A l'usine d'incinération des balayures, puis, successivement à l'usine de compression d'air et à celle des éjecteurs Shone, les délégués ont été émerveillés par le fonctionnement absolument parfait des machines perfectionnées dont l'adoption et l'installation placent Monaco au premier rang des villes européennes pour le service de l'hygiène et de l'assainissement. Aussi les délégués ont-ils exprimé, avec leur vifs remerciements pour les attentions dont ils ont été l'objet, leurs chaleureuses félicitations à M. Tasson, l'habile directeur de la Compagnie Nationale des travaux publics, qui comme entrepreneur de nos travaux d'assainissement a si bien mené à bonne fin les installations dont il s'était chargé, ainsi qu'à M. Cabirau, le distingué ingénieur de la Société des Bains de Mer.

M<sup>me</sup> Olivier Ritt a versé au Bureau de bienfaisance la somme de deux cents francs, don généreux de MM. Smith et C<sup>ie</sup>, banquiers à Monte Carlo.

Les fêtes organisées par la Société des Régates, les dimanches et lundi de la Pentecôte, ont été favorisées par le beau temps et le succès en a été complet. Le programme comprenait des courses nautiques locales dont les prix dus à la générosité de M. Gordon Bennett ont été vaillamment disputés par les petits yachts et embarcations de plaisance appartenant au port de Monaco.

La fête champêtre, dans le terrain Radziwill, a attiré, d'autre part, une affluence nombreuse pendant les deux journées et surtout les deux soirées de fêtes. Matinée dansante, concert, et bal du soir ont été également brillants, malgré que la grande sortie du Sport Vélocipédique monégasque ait enlevé à la foule des charmantes jeunes filles un contingent notable de cavaliers. La fête, dont la bonne organisation fait particulièrement honneur à M. le Ch<sup>er</sup> J. Marquet, président, et aux membres du bureau de la Société des Régates, ne s'est terminée hier que très tard dans la nuit.

Les membres du Sport Vélocipédique Monégasque sont rentrés hier soir à minuit de l'excursion de deux jours faite dans le département des Bouches-du-Rhône.

Partis par le chemin de fer samedi, au nombre de quatre-vingt-dix, nos velocemen, en tenue réglementaire, ont débarqué à Marseille d'où ils se sont dirigés vers l'est.

Des aubades ont été données, par l'excellente fanfare de la Société, à la mairie des Martigues, de Port-de-Bouc, de Miramas, de Salon et d'Aix. Partout le meilleur accueil a été fait par la population à notre Société, et des souhaits de bienvenue lui ont été adressés par le maire ou un adjoint.

En divers endroits, après l'audition de la *Mar-seillaise*, l'*Hymne monégasque* a été demandé et acclamé.

A Salon surtout, où le Sport a passé la nuit de dimanche, une véritable ovation lui a été faite. Le fanion de la Société était salué et tout le monde applaudissait à son passage.

Le Cercle des Arts a mis ses locaux à la dispo-

sition des membres et a offert des rafraîchissements.

A Aix l'accueil a été très chaleureux.

Agréables journées, passées sans le moindre incident et dans un ordre parfait qui fait honneur à la Principauté et à la Société Vélocipédique.

Hier lundi a eu lieu, sous la présidence de S. G. M<sup>re</sup> l'Evêque de Monaco, le pèlerinage annuel de la paroisse de Sainte-Dévote à Notre-Dame de Laghet.

Dans son audience du 26 mai, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

1<sup>o</sup> Carini Laurent, chef mineur, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende pour infraction à l'Ordonnance sur le tir des mines. — 2<sup>o</sup> Bulghe-roni François et Ida, entrepreneurs de maçonnerie, associés, à Monaco, déclarés civilement responsables ;

Franco Marie, née à Tende (Italie), le 7 juin 1878, marchande de lait à Monaco, 16 francs d'amende, le père déclaré responsable (par défaut), pour falsification et vente de substance falsifiée ;

Bolivia Ange, né à Ceva (Italie), le 22 décembre 1850, épicier, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende avec confiscation, pour détention de faux poids ;

Bonnieux Amable, né à Maringues (Puy-de-Dôme), le 31 mai 1854, boucher à Monaco, 16 francs d'amende avec confiscation, pour détention de faux poids ;

Léotardi Philippe, âgé de 80 ans, né à La Turbie (Alpes-Maritimes), épicier à Monaco, 25 francs d'amende avec confiscation, pour détention de faux poids.

#### Avis à MM. les Propriétaires, Architectes et Entrepreneurs de travaux

En vertu d'une délibération du Comité des Travaux publics, du 9 mai 1898, dûment approuvée, les dispositions ci-après seront désormais appliquées pour toute demande de construction ou d'installation dans la Principauté :

1<sup>o</sup> Les plans réglementaires et les pièces annexées, sauf la demande sur timbre, devront être produits sous le format (0,21 x 0,31), pliés en soufflet, numérotés, datés et signés du propriétaire et de l'architecte. Ils porteront chacun leur titre bien détaillé. — Un bordereau daté et signé les accompagnera ;

2<sup>o</sup> Parmi ces plans, il y en aura un d'ensemble à l'échelle de 1/1000, indiquant très exactement l'orientation des lieux, les voies de communication des abords, les noms des propriétaires voisins, cotes et autres données cadastrales ;

3<sup>o</sup> Un rapport rappelant les numéros des plans signalera les dates des autorisations antérieures de toute nature et ajoutera toutes indications concernant les installations sanitaires, les lieux d'aisance, les appareils, tuyauteries d'aération et de chute, syphons, fosses, branchements d'égouts. Ces diverses installations devront, d'ailleurs, figurer d'une manière très nette sur les plans. On fournira des coupes du terrain naturel entre les voies de bordure publiques ou privées ; on indiquera les hauteurs totales au dessus de ces voies ;

4<sup>o</sup> Tous les plans et le bordereau seront en double expédition. La demande seule sera en simple expédition et sur papier timbré ;

5<sup>o</sup> Des matériaux de choix, solides et durables seront exigés pour les ouvrages en bordure sur les voies publiques. La désignation sur le rapport annexé au bordereau de ces matériaux et de leur provenance est obligatoire. La décision spécifiera si ces matériaux sont acceptés, ou si d'autres doivent leur être substitués ;

6<sup>o</sup> Si la demande est peu importante et que le Tout à l'égout fonctionne exclusivement dans l'immeuble, objet de la demande, on pourra se contenter — mais sans garantie de l'exigence ulté-

rieure de renseignements complémentaires — de la seule indication de la date du rattachement aux égouts.

#### SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. Vanderbilt, propriétaire du steam-yacht *Valiant*, ancré dans notre port, est attendu à Nice dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le comte Apraxine, propriétaire de l'ancienne villa Jaume, à Fabron, vient d'acheter le chalet Pandore, à Sainte-Hélène, pour y faire construire un asile pour les enfants de 4 à 7 ans.

M<sup>me</sup> de Bachmakoff et M<sup>lle</sup> de Batourine ont quitté Nice, se rendant à Bâle.

Signalons également le départ, pour Vichy, de M. de Balaceano, ministre de Roumanie à Londres.

#### A L'ÉTRANGER

Le IX<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix :

Le Bureau international de Berne vient de publier le procès-verbal de sa récente réunion dans laquelle ont été arrêtées, entre autres résolutions, les dispositions relatives au Congrès de 1898.

Diverses propositions sont soumises aux Sociétés tendantes à modifier le règlement sur les délibérations du Congrès. La plus importante concerne le vœu, si souvent exprimé, d'introduire dans l'ordre du jour — moyennant certaines précautions dont l'utilité est évidente — la discussion des questions d'actualité politique.

Parmi les nombreuses questions mises dès maintenant à l'ordre du jour du prochain Congrès, nous signalerons particulièrement :

La suite des « Principes du droit international » ;

L'étude relative à l'institution de Conseils internationaux de conciliation, d'une Agence de la Paix, et d'une Commission d'étude pour chaque différend international important ;

La formation du « Collège d'arbitres » officieux, à présenter aux gouvernements ;

Enfin la participation des Sociétés de la Paix à l'Exposition universelle de 1900.

Le Congrès se réunira à Lisbonne le lundi 3 octobre, c'est-à-dire aussitôt après le Congrès de la presse et la Conférence interparlementaire.

La médaille d'honneur du Salon des Artistes français a été attribuée cette année à M. Henner.

On sait que M. Henner a exposé cette année deux tableaux dont l'un, la *Femme du lévite Ephraïm*, est un des morceaux les plus réussis de l'Exposition.

En sculpture, c'est M. Gardet qui a obtenu la médaille ; celle de gravure et lithographie a été décernée à M. Patricot.

De Berlin :

En raison de la gravité de la situation présente, on prévoit que le voyage de Guillaume II en Palestine sera ajourné à l'année prochaine.

#### Lettre de Paris

Paris, 30 mai

La lutte électorale a été vive et il n'a pas fallu moins de six tours de scrutin pour arriver à un... demi-résultat. Ce n'est par de l'élection des députés, mais de celle de deux académiciens que je veux parler.

Donc, il s'agissait de pourvoir à la vacance des fauteuils des regrettés duc d'Aumale et Henri Meilhac,

M. Pierre Loti présidait cette séance mémorable. Sur trente-huit immortels actuellement en exercice, deux seulement ont fait défaut avec persistance : MM. Edouard Hervé et Paul Bourget. M. Hanotaux, lui, s'est contenté d'arriver en retard, ce qui l'a empêché de prendre part au premier tour de scrutin. Il s'est rattrapé aux suivants, déposant avec une ponctualité méritoire ses bulletins.

Six candidats se disputaient le fauteuil du duc d'Aumale : MM. le général du Barail, Imbert de Saint-Amand, Guillaume, Ernest Daudet, Noirit (de Bazas) et Emile Zola. Naturellement, les candidats hommes de lettres — MM.

Zola, Ernest Daudet et Imbert de Saint Amand — ont obtenu moins de suffrages que les autres et, au troisième tour, le nom de M. Guillaume est sorti triomphant de l'urne par 22 voix.

C'est donc le directeur de l'Académie de France à Rome, qui succède au duc d'Aumale. Sans contester en rien la haute valeur de l'éminent statuaire auquel on doit nombre d'œuvres remarquables, il est néanmoins permis de souligner la justesse de cette réflexion, entendue aux abords de l'Institut.

— Il fallait un littérateur, ce fut un sculpteur qui l'obtint!

Vive pour le fauteuil du duc d'Aumale, la lutte est devenue acharnée pour celui de Meilhac, auquel prétendaient MM. Hervieu, Becque, Faguet, Imbert de Saint-Amand, Sevestre de la Jarrige et Emile Zola.

A des titres différents, les premiers de ces trois postulants pouvaient aspirer à remplacer le brillant auteur dramatique décédé. Aucun d'eux, non plus que M. Faguet, leur plus redoutable concurrent, n'a pu grouper une majorité tirailée par l'embarras du choix, et l'élection a été renvoyée à six mois.

Comme on demandait, à la sortie, son impression à l'un de ces futurs immortels — devinez lequel?

— Que voulez-vous que je vous dise? répondit-il. C'est comme dans les duels. Six tours ont été échangés sans résultat!

Ces élections académiques nous ramenant aux dernières élections parlementaires, il n'est pas encore trop tard pour signaler l'échec, passé un peu inaperçu, de M. Grenier, dont le burnous légendaire n'égayera plus les séances du Palais-Bourbon.

Le marabout aura-t-il dans la nouvelle Chambre un remplaçant digne de lui? On affirme que plusieurs nouveaux élus font de louables efforts pour le faire oublier. On cite, entre autres, le « tombeur » de M. de Bernis, à Nîmes, M. Delon-Soubeyran, qui, si nous en croyons la renommée, n'engendrerait point la mélancolie.

Ce député a des manières de parler pas connues du tout. C'est ainsi qu'il rembourse le chemin, alors qu'à Paris — et ailleurs — on le « rebrousse ». A la porte de sa chambre, au lieu « d'appliques », M. Delon-Soubeyran a fait mettre des suppliques; l'hiver dernier, il eut la grippe et cela lui fit mal à ses *Amis d'Arles* (lisez amygdales). Il convient d'ajouter que, lorsqu'il pleut, cet honorable n'hésite pas une minute à se vêtir de son *imperturbable*, tandis que nous nous contentons de l'imperméable.

Sa récente profession de foi contient des phrases lapidaires comme celles-ci : « Mon programme, c'est celui de Gambetta que j'ai ramassé sur les hauteurs de Belleville ».

En voilà assez pour vous prouver qu'on ne s'ennuyera pas les jours où cet honorable montera à la tribune pour interpeller le ministère!

## MARINE ET COLONIES

**Projet de pont sur le Petit-Belt.** — D'après *Engineering*, l'administration des chemins de fer de l'Etat danois se proposerait de construire un pont pour franchir le Petit-Belt, détroit qui sépare le Jutland de l'île de Fuhnen.

Le pont aurait 1.350 mètres environ de long et serait établi à une quarantaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, qui a une profondeur d'environ 27 mètres, de sorte qu'il faudra construire des piles qui, compris 9 à 10 mètres de fondation, ne mesureront pas moins de 77 mètres de haut.

On estime la dépense à 16 millions de francs pour le pont proprement dit, plus 2 millions et demi pour l'aménagement des abords sur chaque rive, et l'on compte pouvoir achever les travaux en trois ou quatre ans.

**Influence de la profondeur d'eau sur la vitesse des navires.** — Le simple raisonnement fait pressentir immédiatement que la vitesse des navires doit être évidemment diminuée du fait qu'ils naviguent dans les eaux peu profondes; M. Lanbeuf, ingénieur des constructions navales, vient de présenter au « Congrès de l'Association technique maritime » un rapport détaillé sur des expériences poursuivies récemment à ce sujet dans les marines de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et du Danemark. Des essais fort complets ont été exécutés, notamment à bord du torpilleur danois *Makrelen*, par des fonds variant de 3<sup>m</sup>66 à 15<sup>m</sup>56, et il en est résulté, d'une façon absolue, la conclusion que la vitesse devient de plus en plus faible au fur et à mesure que diminue la profondeur de l'eau dans laquelle on navigue. C'est une chose

aujourd'hui prouvée, et sauf des cas tout accidentels dont nous ne pouvons parler. Au point de vue immédiatement pratique, M. Lanbeuf a pu faire remarquer que les bases sur lesquelles, en France, on effectue ces expériences, présentent souvent des profondeurs d'eau insuffisantes, et que les résultats constatés en sont faussés d'autant.

## Variétés Monégasques

### LA SALLE DES CONQUÊTES et la collection de portraits de la cour de France AU PALAIS DE MONACO

Suite. — Voir les numéros 2079 et 2080

Nous avons donné, sans l'interrompre par des commentaires, la suite de cette correspondance; nous voudrions revenir maintenant sur les indications qui constituent, nous l'avons déjà dit, l'intérêt de ces lettres révélant les auteurs et des possesseurs des portraits originaux que le Prince Antoine entreprit de faire reproduire de 1721 à 1726.

Les dépêches de Bernardoni ne nous signalent malheureusement que la provenance de quatre de ces portraits; il n'est pas fait allusion aux maisons d'où furent tirés les autres, ni aux auteurs des originaux. Or, les copies ayant toutes disparu du Palais de Monaco, on ne peut que tenter quelques conjectures; cependant, à priori, il y a beaucoup de chances pour que le copiste de Rigaud ait facilité les recherches de Bernardoni, comme il le fit à propos du portrait de Vauban, en signalant surtout ceux qui avaient été peints par son maître, et d'autre part, le catalogue des œuvres de Rigaud (1) nous indique très probablement les modèles que dut copier La Penaye.

Ces œuvres du célèbre peintre sont, dans l'ordre des demandes du Prince: le maréchal de Luxembourg, peint en 1693, gravé par Vermeulen et par Edelinck en 1693 et 1694; Villars, peint en 1704, gravé en 1714 par Drevet; Vendôme, fait en 1698, gravé par Dupuis; d'Humières que le catalogue marque à l'année 1696, enfin le portrait de Boufflers qui date de 1694 et fut gravé par Thomassin.

Nous sommes sans renseignements sur l'original d'où fut tirée la copie du portrait du grand Condé; on a vu qu'il était en la possession du comte de Tavannes, lieutenant-général au duché de Bourgogne dont les princes de Condé étaient gouverneurs, ce qui explique par quelles mains ce portrait était arrivé aux Tavannes.

Nous sommes également sans indications pour les portraits de Turenne, de Berwick et de Tessé.

Celui de Louvois pourrait avoir été reproduit d'après le tableau de la collection de l'Académie de peinture, peint par Hérault, d'après Ferdinand dit « le Flamand » (2).

Le même Ferdinand était l'auteur du portrait de Catinat, très médiocre paraît-il, comme on vient de le voir par la lettre de Bernardoni, et dont le prêt avait été consenti par le neveu du maréchal, l'abbé Pucelle, conseiller au Parlement de Paris, fils de Françoise Catinat, sœur du maréchal.

Nous nous heurtions au même défaut de renseignements à l'égard du peintre qui avait exécuté le portrait du maréchal de Créqui, communiqué par la femme de son petit-fils, Gabrielle-Victoire de Rochechouart-Mortemart, mariée à Antoine de Créqui, duc de Lesdiguières; le musée de Versailles en possède un peint par Parrocel (3).

Mais de tous ces portraits, celui de Vauban a la provenance la plus intéressante; il fut peint par Rigaud en 1704 et gravé en 1728 par N. Dupuis. La possession de ce portrait par M<sup>me</sup> de Ferriol et les détails donnés par le correspondant du Prince Antoine sur les difficultés que la sœur du cardinal de Tencin fit pour en laisser prendre copie réveillent le souvenir d'un épisode piquant et très peu connu de la vie du maréchal.

(1) Publié aux *Mémoires des membres de l'Académie de peinture et de sculpture*, tome II, pages 142 à 200.

(2) *Ibidem* I, page 237. — Ce portrait est au *Catalogue du Musée de Versailles*, n° 2186.

(3) *Catalogue du Musée de Versailles* n° 3528.

Mariée au frère de l'ambassadeur à Constantinople Ferriol, Angélique de Tencin était la sœur de la femme qui eut sous le nom de marquise de Tencin une grande célébrité; « toutes deux fort aimables », dit Saint-Simon, « M<sup>me</sup> de Ferriol avec plus de douceur et « de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit « d'intrigue et de débauche. » (1).

En 1701 M<sup>me</sup> de Ferriol avait inspiré une vive passion à Vauban. Le maréchal était galant et Pierre Clément, qui a exhumé cette histoire, raconte plusieurs aventures dont il fut le héros dans un âge avancé (2). Il avait alors soixante-huit ans, mais son cœur avait conservé toutes les ardeurs de la jeunesse, si l'on en juge par le ton ému et quelque peu naïf de la lettre qu'il adressait de Fontainebleau, le 21 octobre de cette année, à M<sup>me</sup> de Ferriol et que nous ne résistons pas au plaisir de reproduire, parce qu'elle est presque inédite, enfouie dans une note fugitive de revue et dans l'*Iconographie Française* (3):

« Je ne puis attendre davantage pour m'acquitter de « ce que je vous dois, Madame; il faut que je vous « demande des nouvelles, si vous êtes contente de votre « fonction et comment vous la trouvez. Je suis bien « courtisan pour mes péchés, dont je m'ennuie fort. « Je soupire après le Morvand et encore plus pour mon « retour à Paris, à l'effet de voir souvent la belle Angé- « lique, que j'aime assurément de tout mon cœur et que « j'onore par-dessus toutes les femmes, bien que l'in- « gratte s'en soucie fort peu. Cela est cependant ainsi. « Je me le dis sans cesse depuis le matin jusqu'au soir : « il n'y a heure dans la journée que vous ne soyez fort « bien traitée chez moy; n'en soyez pas scandalisée; « cella ne vous fera point d'affaires, et tout ce qui se « passe chez moy à vostre esgard demeure dans le fond « de mon cœur et ne sorte point dellà. Adieu ma belle « reine, je vous aime et honore de tout mon cœur et de « tout ce qui se peut imaginer au dellà. — VAUBAN. »

Qu'advint-il de cette galanterie entre un amoureux presque septuagénaire et une coquette de vingt-sept ans? Le grave Pierre Clément hésite à se prononcer; il ne conclut pas d'abord, puis il incline à croire que « l'ingratitude » ne se laissa pas fléchir et que « cella ne lui fit point d'affaire au dellà ».

En tous cas, le souvenir des hommages de l'homme illustre dont le cœur avait battu pour elle, était resté précieux pour M<sup>me</sup> de Ferriol arrivée à l'âge mûr, puisqu'elle tenait au portrait où Rigaud en avait reproduit les traits, au point de tant redoater de s'en dessaisir, même momentanément.

Ce portrait comment le possédait-elle? Était-ce pour elle qu'il avait été exécuté et la liaison avec le maréchal avait-elle donc persévéré depuis l'époque de la lettre de 1701 jusqu'à 1704, date de l'œuvre de Rigaud? Lui fut-il légué comme un tendre et dernier souvenir? M<sup>me</sup> de Ferriol l'acquiesce-t-elle de la succession de Vauban? Il est peu probable que sa famille s'en fut dessaisie. Notons en tous cas les minutieuses précautions prises pour établir la propriété du tableau, qui pourraient indiquer quelque crainte de voir cette propriété contestée.

Quoi qu'il en soit, les détails des démarches multiples auxquelles il fallut que le duc de Valentinois s'employât en personne pour obtenir la sortie de l'original confié à La Penaye, ne sont pas le côté le moins intéressant de la correspondance du Prince Antoine au sujet des copies qu'il s'occupait à réunir dans son palais de Monaco.

## II

### LES PORTRAITS DU ROI ET DE LA REINE

La décoration de la Salle des Conquêtes n'avait été qu'un épisode provoqué par le goût du Prince Antoine pour les portraits de la cour de France. Tout entier à son désir de s'entourer de ce qui lui rappelait ce Versailles, d'où ses infirmités le tenaient exilé, il recherchait avec une passion plus grande encore ceux de la famille royale.

Lié comme il l'était depuis plus de trente ans avec le Régent, dont il était le correspondant assidu, on pourrait

(1) *Mémoires de Saint-Simon* XVII, p. 295.

(2) *Bulletin de la Société des Bibliophiles*, juillet 1869.

(3) *Iconographie Française* par M<sup>me</sup> Delpech, tome II, règne de Louis XIV.



croire qu'il avait obtenu de ce prince une peinture qui le représentât au Palais de Monaco; il n'en est rien. Antoine réclama fréquemment cette faveur, mais le duc d'Orléans mourut avant que la promesse eût été réalisée.

Les lettres de Bernardoni sont pleines de l'expression de la profonde douleur que causa à Antoine I<sup>er</sup> la fin tristement subite du Régent; l'une d'elles s'exprime au sujet du portrait promis dans des termes empreints de cette vivacité originale qui était le trait particulier du caractère du Prince :

« Ma douleur s'irrite, écrivait-il le 25 décembre 1783, « au souvenir de l'inexécution du portrait dans une « tabatière que feu Monseigneur le duc d'Orléans avoit « eu la bonté de me promettre. Cette marque précieuse « de son souvenir me devient encore mille fois plus « chère depuis que nous l'avons perdu; c'est pourquoi « je vous charge d'en parler vivement au seigneur « Coche et de lui dire que s'il ne m'envoie pas ce por- « trait, fût ce dans une boîte de ferblanc, j'en porterai « ma plainte à M. le duc de Chartres. »

La recherche des portraits de Louis XV le préoccupait surtout : il ne connaissait pas ce prince; il ne le vit jamais. Dès qu'il s'était occupé de la Salle des Conquêtes il avait mis au premier rang de ses desiderata l'acquisition d'une toile représentant le jeune roi, qui pût faire pendant à celle où Louis XIV figurait « en buste ».

Il semble qu'il n'était pas alors facile de satisfaire ce désir : « On parle, écrivait-il le 25 janvier 1723, d'un « portrait moderne du Roy dont je voudrais bien avoir « une copie fidèle »; mais Bernardoni le désolait en répondant : « il n'y a pas un seul portrait du Roy qui lui « ressemble ». L'année suivante, à de nouvelles instan- ces, l'auditeur répondait le 28 janvier 1724 :

« Il n'y a aucun portrait du Roy qu'on puisse appeler « ressemblant. Celui qui en approche le plus est de « M. Rigault qui l'a peint assis sur son trône avec les « habits royaux. C'est un grand tableau que je ne crois « pas même que l'on puisse réduire en petit. V. A. n'a « qu'à me mander la grandeur dont elle le veut et il ne « sera pas difficile de la satisfaire au plus tost. »

Force était donc de se résigner.

« J'attendray quelqu'autre occasion » écrit Antoine le 8 février, « pour vous demander le portrait du Roy. « celui de M. Rigault me paraissant trop historié pour « être réduit en petit. »

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier, Monaco  
7, rue du Milieu, 7

**VENTE APRES FAILLITE**

Le lundi six juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir et jours suivants, s'il y a lieu, au rez-de-chaussée de la maison Mounier, sise boulevard du Nord, à Monte Carlo, dans un magasin dénommé **Restaurant Excelsior**, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du matériel et marchandises composant ledit fonds de commerce, consistant en : grandes glaces, tables, chaises, buffets, comptoir, rideaux, appareils à gaz, vaisselle, verrerie, lingerie, fourneaux de cuisine et d'une quantité de vin, tels que : Médoc Saint-Julien, Saint-Estèphe, Saint-Georges, Malaga, Châblis, etc.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.  
Monaco, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par monsieur le Juge-Commissaire de la faillite des époux DE GIORGIS, restaurateurs à Monte Carlo, suivant ordonnance du vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistrée.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Blanc, notaire à Monaco, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur **Charles Vigliani**, boulanger, demeurant à Monaco, a cédé à monsieur **Victor-Eugène Gramin**, boulanger-pâtissier, demeurant à Villefranche-sur-Mer, son fonds de boulangerie, exploité à Monaco, rue de la Turbie, n<sup>o</sup> 12.

Prière aux créanciers, s'il en existe, de se faire connaître dans la huitaine, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

A. BLANC.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 22 au 29 Mai 1898

GANNES, b. Monte Carlo, fr. c. Ferrero sable.  
ID. b. Fortune, fr. c. Roux. id.  
ID. b. Tante, fr. c. Rival, id.  
ID. b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet, id.  
ID. b. Reine des Anges, fr. c. Oreingo id.  
ID. b. Indus fr. c. Tassis id.  
ID. b. Marie, fr. c. Conte, id.

CETTE, brick-goëlette Charles-René, fr. c. Dalest vin.  
SOLINZARO, b. g. Conception fr. c. Simon Pietri, charbon de bois

Départs du 22 au 29 mai

MENTON, brick-goëlette Charles-René, fr. c. Dalest vin.  
CANNES b. Monte-Carlo, fr. c. Ferrero, sur lest.  
ID. b. Tante, fr. c. Rival, id.  
ID. b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet id.  
ID. b. Reine des Anges, fr. c. Oreingo id.  
ID. b. Indus, fr. c. Tassis id.

**A V I S**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT:  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**M<sup>me</sup> Antoinette MASINO**

SAGE-FEMME DE 1<sup>re</sup> CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1<sup>er</sup>

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tous faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrés — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de Chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**GRAND BAZAR MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir												
	23	755.5	755.7	755.2	755.8	755.9	18.2	19.5	19.3	16.8				15.6	78	S O faible	Couvert					
24	754.5	754.1	753.8	753.3	753.3	18.5	19.5	18.5	16.8	16.2	81	id.	Variable, pluie									
25	752.5	752.7	752.9	753.3	753.1	17.5	21.3	22.1	17.5	17.1	83	id.	id.									
26	753.7	754.3	754.1	754.3	754.1	19.2	18.3	17.9	17.5	16.5	81	S E fort	Couvert, pluie									
27	756.5	756.2	756.1	754.1	753.3	19.6	17.5	16.7	17.2	16.5	83	S E faible	id.									
28	753.3	753.3	753.3	753.3	753.3	18.8	19.5	18.5	16.8	16.5	79	id.	id.									
29	751.8	751.9	751.5	751.5	750.3	19.5	21.3	18.9	17.8	17.6	80	id.	Variable									
DATES												23	24	25	26	27	28	29	Pluie tombée : 27 <sup>mm</sup> 5			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES												Maxima		19.6	19.6	23.1	21.2	19.8	21.3	21.7		
												Minima		15.2	14.9	15.3	16.1	15.5	14.6	15.8		

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. GRÉGOIRE par les mêmes résultats avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delarochette, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898